

**ALLOCUTION DE MONSIEUR PIERRE MAUROY
A L'OCCASION DE LA SIGNATURE DU
CONTRAT PETITE ENFANCE
SAMEDI 15 JANVIER 1994**

Monsieur Pierre-Marie LEBRUN,
Président du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille,

Monsieur Patrick KANNER,
Adjoint délégué à l'Action Sociale,

Monsieur Jean-Raymond DEGREVE,
Adjoint délégué aux crèches

Monsieur Jean-Claude FONTA,
Secrétaire Général,

Mesdames,

Messieurs,

Chers amis,

La Caisse d'Allocations Familiales
de Lille et la Ville de Lille vont signer
aujourd'hui le plus important Contrat
Petite Enfance de France.

Cette décision a été prise à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de sa séance du lundi 13 Décembre dernier. Il s'agit d'un sujet délicat qui a nécessité de longues négociations avec notre partenaire, c'est-à-dire la CAF., pour aboutir à ce résultat.

Je remercie pour l'action qu'ils ont menée,

- Patrick KANNER, Adjoint au Maire, que j'avais chargé de la coordination de ce dossier.

- Jean-Raymond DEGREVE, Adjoint au Maire délégué aux crèches.

- Ariane CAPON, Adjointe au Maire et Présidente de la Caisse des Ecoles.

- Daniel ROUGERIE, Adjoint au Maire délégué à l'Animation des Quartiers.

- et Charles SULMAN, Conseiller Municipal délégué à la protection de l'enfance.

B. Fanta S. g

Je remercie les services de la Ville, et en particulier Madame Christine BOUBET, Secrétaire Général Adjoint et sa collaboratrice Madame Elizabeth PAREYT.

J'adresse enfin ma plus vive reconnaissance au Président du Conseil d'Administration de la CAF, Monsieur Pierre-Marie LEBRUN, ainsi qu'aux services et notamment la directrice Madame COULON.

Quartier par quartier, nous avons recensé et évalué les besoins. Il s'agit d'un travail minutieux, mené également en liaison avec les associations concernées.

Je remercie pour leur collaboration le Maire-délégué d'Hellemmes, et les dix présidents des conseils de quartiers de Lille.

Bernard Bousquier

Ce contrat prend en compte les évaluations qui résultent de cette concertation. Il est clair que ne sont concernées que les familles de Lille ou d'Hellemmes. Pour les familles extérieures, c'est un tout autre problème qui doit être réglé par les employeurs publics ou privés. Je précise que la Ville est prête à étudier toutes formes de partenariat avec ceux qui le veulent.

D'ici 1997, 27 nouvelles structures d'accueil seront donc créées et 14 seront modernisées.

Pour plus de détails, sachez que nous avons prévu :

- 144 nouvelles places dans les haltes-garderies ;
- 122 dans les crèches, qu'elles soient collectives, familiales ou "mini-crèches".
- 60 places supplémentaires dans les centres de loisirs sans hébergement ;

- Il y aura également 80 nouvelles places pour les garderies péri-scolaires ;

- Auxquelles s'ajoutent 268 places dans ce que l'on appelle les "centres de dépannage accueil, écoute et prévention".

Au total, il s'agit de 674 créations nettes.

Pour l'amélioration des structures d'accueil existantes, 181 enfants en seront bénéficiaires.

Enfin, une aide sera apportée aux structures de loisirs des quartiers. En particulier, celles dont l'activité porte sur les jeux, la lecture ou la santé de l'enfant.

Cette dynamique lancée par le contrat-enfance nous donnera les moyens de construire de nouvelles crèches à Fives et à Moulins, en remplacement des structures existantes.

Ces chiffres situent bien la nature de l'effort de la Ville et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Mais ce n'est pas tout. Je n'ai évoqué que les aides accordées aux structures d'accueil collectives. Or nous avons décidé de favoriser également les parents qui préfèrent une garde à domicile.

Ainsi avons-nous prévu de développer et de promouvoir les métiers de la petite enfance. Ce sont par exemple les assistantes maternelles, les services d'aide à domicile ou encore les emplois familiaux.

Avec ce contrat, nous allons créer de 57 à 73 emplois à temps plein et augmenter de 50 % le budget consacré à la petite enfance.

En 1992, l'effort consenti par la collectivité, tous partenaires confondus, représentait 2.896 frs par enfant et par an. Nous allons porter cette somme à

4.330 frs, à l'issue du contrat.

Je le répète, c'est pour la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, un effort partagé tout-à-fait exceptionnel, puisqu'il se situe au plus haut niveau de ce que l'on peut trouver dans les grandes villes.

Mais après tout, il est bien normal qu'une grande ville ait la volonté de répondre à ce qui est une réelle préoccupation pour les familles. Favoriser l'emploi, signifie souvent favoriser les conditions dans lesquelles les citoyens peuvent exercer leur emploi. Lorsque les contraintes familiales existent, il faut pouvoir les aplanir. On sait aussi que la promotion du travail des femmes implique une prise en charge par la collectivité de la garde des enfants. Je sais que sur ce point d'autres thèses sont parfois développées et qu'il apparaît normal à certains d'imaginer qu'il serait plus facile pour l'épouse d'élever ses enfants en restant chez elle. Heureusement, la société a beaucoup

progressé par rapport à ces idées et c'est dans ce sens que nous devons poursuivre nos efforts. Les femmes doivent avoir les meilleures chances de choisir la vie qu'elles souhaitent.

Mais au-delà de cette priorité, nous avons encore, et peut être surtout, considéré que la fréquentation de structures collectives pouvaient être d'une importance capitale pour les enfants défavorisés.

Les éducateurs, les animatrices, les assistances maternelles favorisent en effet l'éveil, l'épanouissement, et l'intégration sociale des enfants dès leur plus jeune âge.

C'est une chance supplémentaire donnée à certains d'atténuer les inégalités qu'ils pourraient subir.

Dans cette logique, le contrat prévoit d'ailleurs des programmes de prévention bien adaptés aux risques de retard scolaire, de marginalisation ou

encore de maltraitance. Et bien entendu, les familles concernées sont prioritaires et bénéficient d'une tarification proportionnelle à leur revenu.

Nous avons également mis en place de nombreuses actions en faveur des enfants handicapés.

Notre rôle est de vouloir toujours corriger les inégalités, qu'elles soient sociales ou physiques.

C'est aussi pour cette raison que nous avons donné une telle ampleur et de tels objectifs au contrat petite enfance de la Ville de Lille.

Cher Pierre-Marie LEBRUN, je sais que les administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales sont également sensibles à cet argument humaniste et social. Je sais que vous avez intégré à vos efforts ce type d'enjeu, je vous en remercie, et je vous en rend hommage.

C'est pourquoi j'ai grand plaisir à signer ce contrat avec vous, et je remercie vivement tous ceux qui ont participé à son élaboration.

La ville et la CAF ont signé un contrat-enfance

Le but : améliorer en qualité et en quantité l'accueil des moins de six ans dans les structures adaptées. Un contrat de cinq ans



En présence de nombreux partenaires.



Lors de la signature.

(Ph. "La Voix")

... le 19 juillet 1994 (Ph. "La Voix")

19 juillet 94
Vpw